

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mme. Emna Rachikou et M. Said Mallek.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2023

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin 2023	2022	31 Décembre 2022
ACTIFS				
	Notes			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	19 681 371	19 287 766	16 830 476
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	547 546 650	505 639 034	504 609 086
Portefeuille-titres de placement	6	5 000 483	4 849 189	28 875 998
Portefeuille d'investissement	7	18 650 104	12 269 241	12 269 241
Valeurs Immobilisées	8	21 468 427	22 177 778	22 057 005
Autres actifs	9	5 399 443	6 829 012	5 035 910
TOTAL DES ACTIFS		<u>617 746 477</u>	<u>571 052 021</u>	<u>589 677 715</u>
PASSIFS				
	Notes			
Concours bancaires	10	6 818	3 984	775 398
Dettes envers la clientèle	11	7 114 275	8 157 212	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	12	442 050 474	417 857 226	421 465 828
Fournisseurs et comptes rattachés	13	83 541 981	69 209 883	78 005 827
Autres passifs	14	9 080 713	6 394 085	8 220 024
TOTAL DES PASSIFS		<u>541 794 261</u>	<u>501 622 391</u>	<u>514 930 283</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		13 030 157	9 442 338	9 371 321
Actions propres		(404 890)	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		3 764 376	4 688 686	4 688 686
Résultat de la période		4 562 573	703 497	6 092 315
Total des capitaux propres	15	<u>75 952 216</u>	<u>69 429 631</u>	<u>74 747 432</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>617 746 477</u>	<u>571 052 021</u>	<u>589 677 715</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2023
(Exprimé en dinars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2022</u>
		30 juin	31 Décembre
ENGAGEMENTS DONNES	145 457 523	128 871 930	132 355 261
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	58 119 055	54 974 774	46 045 290
Garanties Réelles	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	75 764 591	65 897 156	78 309 971
Engagements sur titres	3 573 877	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	528 090 311	463 741 828	537 347 247
Cautions Reçues	411 624 272	362 133 561	433 236 563
Garanties Reçues	970 000	1 306 570	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	115 496 039	100 301 696	103 140 684
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	32 812 376	48 936 156	33 573 168
Emprunts obtenus non encore encaissés	32 445 470	48 548 958	32 746 168
Effets escomptés sur la clientèle	366 906	387 198	827 000

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	37 509 903	35 064 664
Intérêts et charges assimilées	17	(20 593 230)	(38 318 695)
Produits des placements	18	965 735	1 374 229
Autres produits d'exploitation	19	75 484	109 154
Produits nets		<u>17 957 892</u>	<u>35 423 064</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	6 002 100	10 970 064
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	643 343	1 366 784
Autres charges d'exploitation	22	2 217 823	4 333 972
Total des charges d'exploitation		<u>8 863 266</u>	<u>16 670 819</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>9 094 626</u>	<u>18 752 245</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 326 525	9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	24	74 315	(19 868)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>6 693 785</u>	<u>8 896 187</u>
Autres pertes ordinaires	25	(11 228)	(5 073)
Autres gains ordinaires	26	58 264	210 649
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>6 740 821</u>	<u>9 101 763</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(1 954 838)	(2 700 787)
Contribution sociale de solidarité		(223 410)	(308 661)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>4 562 573</u>	<u>6 092 315</u>
Résultat par action		0,418	0,558

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	218 612 654	216 569 729	441 373 960
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(217 688 545)	(170 927 000)	(345 680 516)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(9 016 076)	(7 878 194)	(14 790 712)
Intérêts payés	31	(23 756 027)	(21 848 751)	(38 988 312)
Impôts et taxes payés	32	(2 911 844)	(9 512 618)	(17 041 685)
Autres flux liés à l'exploitation	38	24 635 202	30 311 512	7 680 037
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(10 124 636)</u>	<u>36 714 678</u>	<u>32 552 771</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(164 027)	(514 806)	(1 081 197)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	159 950	63 310	149 412
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(6 880 863)	(1 509 288)	(1 509 288)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	565 709	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(6 319 231)</u>	<u>(1 960 784)</u>	<u>(2 441 074)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	37	(3 356 407)	(2 262 095)	(2 333 112)
Encaissements provenant des emprunts	12	180 858 832	134 300 000	280 717 951
Remboursements d'emprunts	12	(157 439 083)	(164 916 138)	(309 849 581)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>20 063 342</u>	<u>(32 878 234)</u>	<u>(31 464 742)</u>
Variation de trésorerie		<u>3 619 475</u>	<u>1 875 660</u>	<u>(1 353 045)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	16 055 078	17 408 123	17 408 123
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	19 674 553	19 283 783	16 055 078

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES					
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre
	2023	2022	2022		2023	2022	2022		2023	2022	2022
Intérêts de leasing	36 133 217	33 234 311	67 394 136	Intérêts et charges assimilés	20 593 230	18 938 046	38 318 695				
Intérêts de retard	1 256 435	1 729 743	3 160 754								
Variation des produits réservés	(769 194)	(854 606)	(140 899)								
Produits accessoires	889 446	955 216	1 844 386								
Autres produits d'exploitation	75 484	19 081	109 154								
Intérêts et produits assimilés de leasing	37 585 387	35 083 745	72 367 530	Total des intérêts et charges assimilés	20 593 230	18 938 046	38 318 695	Marge commerciale (PNB)	16 992 156	16 145 699	34 048 835
Marge commerciale (PNB)	16 992 156	16 145 699	34 048 835	Autres charges d'exploitation	1 938 881	1 902 066	3 838 906				
<u>Sous total</u>	<u>16 992 156</u>	<u>16 145 699</u>	<u>34 048 835</u>		<u>1 938 881</u>	<u>1 902 066</u>	<u>3 838 906</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>15 053 275</u>	<u>14 243 633</u>	<u>30 209 930</u>
Valeur Ajoutée brute	15 053 275	14 243 633	30 209 930	Impôts et taxes	278 942	247 958	495 066				
Produits des placements	965 735	810 433	1 374 229	Charges de personnel	6 002 100	5 030 503	10 970 064				
<u>Sous total</u>	<u>16 019 010</u>	<u>15 054 066</u>	<u>31 584 159</u>	<u>Sous total</u>	<u>6 281 042</u>	<u>5 278 461</u>	<u>11 465 129</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>9 737 969</u>	<u>9 775 605</u>	<u>20 119 029</u>
Excédent brut d'exploitation	9 737 969	9 775 605	20 119 029	Dotations aux amortissements et aux résorption	643 343	670 716	1 366 784				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	4 615 842	3 609 865	7 375 035	- Pour dépréciation des créances	5 646 459	11 742 981	14 596 472				
- Sur les actions cotées	33 502	17 882	45 049	- Pour dépréciation des titres	7 817	7 595	40 643				
- des risques et charges	-	79 657	79 657	- Collectives	1 170 000	-	1 160 824				
- Encaissement sur créances radiées	43 000	-	-	- Pour risques et charges	100 000	70 076	170 076				
- Suite à la radiation de créances	-	-	14 177 268	Redressement social	-	-	79 657				
				Créances Abandonnées	168 908	-	1 219 847				
				Créances radiées	-	-	14 265 548				
				Autres pertes ordinaires	11 228	80 628	5 073				
Autres produits ordinaires	58 264	36 002	210 649	Impôts sur les bénéfices	1 954 838	236 754	2 700 787				
				Contribution sociale de solidarité	223 410	6 765	308 661				
<u>Sous total</u>	<u>14 488 576</u>	<u>13 519 011</u>	<u>42 006 688</u>	<u>Sous total</u>	<u>9 926 003</u>	<u>12 815 514</u>	<u>35 914 373</u>	<u>Résultat net</u>	<u>4 562 573</u>	<u>703 497</u>	<u>6 092 315</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2023, à 55.000.000 dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société a bénéficié de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Aucun changement dans la structure d'Hannibal Lease, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire à part l'acquisition de 5.515.169 actions de la société NIDA SA portant ainsi le taux de participation d'Hannibal Lease dans ladite société à 45,99%.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :
 - a. Agences de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;
 - e. Autres Services ;
 - f. BTP ;
 - g. Commerce ;
 - h. Industries Agroalimentaires ;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;
 - j. Industries pharmaceutiques ;
 - k. Oléifacteurs ;
 - l. Promotion immobilière ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TMgi (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	6,00%
Autres industries	4,00%
Autres services	3,25%
BTP	5,00%
Commerce	2,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2015-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2016-2021), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au

sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

La quasi-totalité desdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4,0% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Banques	19 675 101	19 284 315	16 829 095
- Caisses	6 271	3 452	1 381
Total	19 681 371	19 287 766	16 830 476

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
Créances sur contrats mis en force	594 663 084	566 849 117	552 257 789
Encours financiers	545 698 880	506 267 058	507 688 683
Impayés	52 514 823	63 496 816	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	259 111	429 607	176 921
Intérêts échus différés	(3 854 823)	(3 640 945)	(3 555 201)
Valeurs à l'encaissement	45 093	296 581	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	6 923 558	3 583 314	3 421 477
Total brut des créances leasing	601 586 641	570 432 431	555 679 265
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 663 236)	(16 670 352)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(32 276 470)	(37 833 855)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 399 358)	(5 068 534)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(88 280)	(239 415)
Produits réservés	(4 461 512)	(5 132 375)	(3 692 317)
Total net des créances leasing	547 546 650	505 639 034	504 609 086

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	511 110 159
Addition de la période	
- Investissements	192 469 876
- Relocations	7 462 123
- Consolidations	28 265
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(141 587 006)
- Relocations	(6 673 917)
- Cessions à la valeur résiduelle	(167 290)
- Cessions anticipées	(10 019 773)
Solde au 30 juin 2023	552 622 438

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Créance à plus de cinq ans		2 685 097	1 422 561	578 426
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		374 286 636	329 841 764	323 019 868
- Créance à moins d'un an		269 304 935	254 176 266	270 580 008
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	646 276 668	585 440 591	594 178 302
- Revenus à plus de cinq ans		270 145	345 667	247 545
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		57 017 423	47 620 093	49 182 406
- Revenus à moins d'un an		58 208 471	52 335 936	53 710 733
Total des produits financiers non acquis	(2)	115 496 039	100 301 696	103 140 684
- Valeurs résiduelles	(3)	7 016 706	5 467 437	5 193 906
- Contrats suspendus	(4)	7 901 545	15 660 725	11 457 159
- Contrats en cours	(5)	6 923 558	3 583 314	3 421 477
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	552 622 438	509 850 372	511 110 159

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	470 266 878	49 509 606	5 983 100	2 854 973	17 084 322	545 698 880
Impayés	2 316 373	8 083 635	2 191 920	3 648 587	36 274 310	52 514 823
Contrats en instance de mise en force	4 494 451	2 429 107	-	-	-	6 923 558
CREANCES LEASING	477 077 702	60 022 348	8 175 020	6 503 560	53 358 632	605 137 261
Avances reçues (*)	(6 736 295)	(154 099)	-	-	(217 881)	(7 108 275)
ENCOURS GLOBAL	470 341 407	59 868 249	8 175 020	6 503 560	53 140 751	598 028 986
ENGAGEMENTS HORS BILAN	55 648 765	2 470 290	-	-	-	58 119 055
TOTAL ENGAGEMENTS	525 990 172	62 338 539	8 175 020	6 503 560	53 140 751	656 148 041
Produits réservés	-	-	(357 276)	(408 870)	(3 695 366)	(4 461 512)
Provisions sur encours financiers	-	-	(53 802)	(84 853)	(9 524 580)	(9 663 235)
Provisions sur impayés	-	-	(349 048)	(1 109 548)	(30 817 875)	(32 276 470)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(760 126)	(1 603 271)	(44 277 236)	(46 640 633)
ENGAGEMENTS NETS	525 990 172	62 338 539	7 414 893	4 900 289	8 863 515	609 507 409
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,25%	0,99%	8,10%	
			10,34%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022	10,30%					
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2022	14,15%					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			9,30%	24,65%	83,32%	
			68,77%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022	72,70%					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2022	68,05%					

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 053	1 317 347	1 458 028
- Titres SICAV	675 904	185 121	77 130
- Certificats de dépôts	3 000 000	3 500 000	27 500 000
Total brut	5 133 957	5 002 468	29 035 157
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(133 475)	(153 278)	(159 159)
Total net	5 000 483	4 849 189	28 875 998

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Valeur du marché	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,050	(66 824)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	9,900		0,058%
DA SAH	86	-	0,299	26	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,350	(41 336)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	13,390	(11 749)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	5,560	(13 566)	0,033%
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	56,070		0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,680		0,164%
Total				1 458 053		(133 475)	

Les titre SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative	Total
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	6 369	106,124	106,124	675 904
Total				675 904

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Titres de participation	17 142 848	9 688 129	9 688 129
- Titres immobilisés	5 081 132	2 581 112	2 581 112
Montant brut	22 223 981	12 269 241	12 269 241
A déduire :			
- Versements restant à effectuer sur titres	(3 573 877)	-	-
Montant net	18 650 104	12 269 241	12 269 241

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	9 688 129	9 688 129	-
Acquisition de la période			
- Société NIDA	1 260 000	1 260 000	-
Augmentation de capital			
- Société NIDA	6 194 720	2 620 843	3 573 877
<u>Solde au 30 Juin 2023</u>	<u>17 142 848</u>	<u>13 568 972</u>	<u>3 573 877</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2 014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014-2016-2022-2023
<u>Total</u>				<u>17 142 848</u>	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites, Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	2 581 112	2 581 112	-
Additions de la période			
- FCPR TANMYA	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	2 500 020	2 500 020	-
Cessions de la période			
- Fonds commun de placement MAC Horizon	(500 000)	(500 000)	-
<u>Solde au 30 Juin 2023</u>	<u>5 081 132</u>	<u>5 081 132</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
<u>Total</u>					<u>5 081 132</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Reclassement	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	462 444	6 000	-	-	468 444	413 389	16 289	-	429 678	-	38 767
Logiciels en cours		34 293	10 000	-	-	44 293	-	-	-	-	-	44 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		698 341	-	-	-	698 341	-	-	-	-	-	698 341
Total des immobilisations incorporelles		1 195 078	16 000	-	-	1 211 078	413 389	16 289	-	429 678	-	781 401
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation (*)	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	11 458 286	-	2 121 996	-	13 580 282	2 369 616	274 299	-	2 643 915	-	10 936 367
Matériel de transport	20,0%	1 601 919	-	-	240 733	1 361 186	711 493	128 382	137 775	702 099	-	659 087
Equipements de bureau	10,0%	1 178 612	6 605	51 368	3 103	1 233 482	717 850	41 036	2 929	755 957	-	477 524
Matériel informatique	33,3%	683 300	29 807	1 452	-	714 559	559 064	43 547	-	602 611	-	111 948
Installations générales	10,0%	2 882 547	8 308	457 291	-	3 348 146	904 963	136 934	-	1 041 897	-	2 306 248
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	99 117	53 990	2 856	-	56 846	-	42 270
Immobilisations en cours		2 610 528	95 178	(2 583 202)	-	122 503	-	-	-	-	-	122 503
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		407 843	2 000	(48 905)	-	360 938	-	-	-	-	-	360 938
Total des immobilisations corporelles		26 842 292	141 896	-	243 836	26 740 352	5 316 976	627 055	140 705	5 803 326	250 000	20 687 026
TOTAUX		28 037 370	157 896	-	243 836	27 951 430	5 730 365	643 343	140 705	6 233 003	250 000	21 468 427

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) : il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Charges reportées	1 667 041	1 600 430	1 315 661
- Dépôts et cautionnements versés	62 522	59 736	62 367
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	116 532	100 152
- Prêts au personnel	2 061 801	1 859 328	1 797 622
- Personnel, avances et acomptes	139 667	110 504	92 012
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	-	985 864	-
- Etat, crédit de TVA	-	-	577 008
- Etat, compte d'attente TVA	1 130 901	1 301 454	1 035 371
- Compte courant "AMILCAR LLD"	-	250 000	-
- Produits à recevoir des tiers	72 643	428 305	42 618
- Débiteurs divers	127 651	85 126	46 107
- Charges constatées d'avances	237 151	231 822	167 083
<u>Total brut</u>	<u>5 599 531</u>	<u>7 029 101</u>	<u>5 235 999</u>
A déduire :			
- Provisions	(200 089)	(200 089)	(200 089)
<u>Montant net</u>	<u>5 399 443</u>	<u>6 829 012</u>	<u>5 035 910</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2023
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	29 174	397 453	368 279	-	368 279	29 174
Frais d'émission des emprunts	(a)	9 083 007	677 648	9 760 656	7 767 347	355 442	8 122 788	1 637 867
TOTAUX		10 126 853	706 822	10 833 676	8 811 193	355 442	9 166 634	1 667 041

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente les dépenses engagées pour la transformation en banque digitale ainsi que les frais engagés pour la mise en place d'une application pour la consolidation.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 355 442 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
Banques, découverts	6 818	3 984	775 398
<u>Total</u>	<u>6 818</u>	<u>3 984</u>	<u>775 398</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	7 108 275	8 151 212	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>7 114 275</u>	<u>8 157 212</u>	<u>6 463 206</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Banques locales	181 451 032	174 449 931	174 210 202
- Banques étrangères	50 128 605	36 659 849	52 933 686
- Emprunts obligataires	188 248 680	184 222 680	169 264 680
- Certificats de dépôt	12 000 000	11 500 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>431 828 316</u>	<u>406 832 460</u>	<u>408 408 568</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 479 614	1 532 120	1 670 086
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	862 289	876 460	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 953 573	8 703 478	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(73 318)	(87 291)	(63 359)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 222 158</u>	<u>11 024 767</u>	<u>13 057 260</u>
<u>Total</u>	<u>442 050 474</u>	<u>417 857 226</u>	<u>421 465 828</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 30 JUIN 2023

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>											
Certificats de dépôt	12 000 000	Remboursement après 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	12 000 000	45 000 000	(45 000 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
Total des certificats de dépôts			12 000 000	45 000 000	(45 000 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	5 561 000	-	-	-	-	-	5 561 000	-	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 621 680	-	-	-	-	-	6 621 680	3 310 840	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	-	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	24 000 000	-	-	-	-	-	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	24 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	12 600 000	-	(2 400 000)	-	-	-	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	30 000 000	-	(3 350 000)	-	-	-	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	10 500 000	-	-	-	-	-	10 500 000	8 400 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2023-2028)	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023-SUB	13 500 000	Annuellement (2023-2028)	-	13 500 000	-	-	-	-	13 500 000	13 500 000	-
Total des emprunts obligataires			169 264 680	53 500 000	(34 516 000)	-	-	-	188 248 680	132 730 840	55 517 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2023)	571 173	-	(428 317)	-	-	-	142 857	-	142 857
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	6 666 666	-	(666 666)	-	-	-	6 000 000	4 666 667	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 888 890	-	(444 444)	-	-	-	4 444 445	3 555 557	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	1 285 715	-	(214 286)	-	-	-	1 071 428	642 856	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	14 993 091	Semestriellement (2024-2030)	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	38 469 874	-
Total des crédits des banques étrangères			52 933 686	2 258 832	(5 063 913)	5 487	-	(5 487)	50 128 605	47 334 955	2 793 650

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	1 925 412	-	(351 989)	-	-	-	1 573 423	821 276	752 147
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	1 928 587	-	(352 173)	-	-	-	1 576 414	823 260	753 154
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 416 665	-	(166 667)	-	-	-	1 249 999	916 665	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	382 937	-	(252 169)	-	-	-	130 767	-	130 767
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	3 271 806	-	(752 805)	-	-	-	2 519 002	886 586	1 632 416
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 250 000	-	(500 000)	-	-	-	1 750 000	750 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 500 000	-	(500 000)	-	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	24 338 667	-	(5 367 298)	-	-	-	18 971 369	7 357 258	11 614 111
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 351	-	(449 769)	-	-	-	231 582	-	231 582
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 605	-	(450 041)	-	-	-	231 564	-	231 564
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	22 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	18 000 000	10 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	511 500	-	(93 000)	-	-	-	418 500	232 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 430 000	-	(260 000)	-	-	-	1 170 000	650 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	209 000	-	(38 000)	-	-	-	171 000	95 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	495 000	-	(90 000)	-	-	-	405 000	225 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	723 684	-	(131 579)	-	-	-	592 105	328 947	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	434 211	-	(78 947)	-	-	-	355 263	197 369	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 883 895	-	(342 526)	-	-	-	1 541 368	856 316	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	8 366 090	-	(882 104)	-	-	-	7 483 986	5 596 660	1 887 326
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	20 000 000	-	(2 500 000)	-	-	-	17 500 000	12 500 000	5 000 000
CITIBANK 50 MDT	34 600 000	Crédit relais	43 500 000	34 600 000	(43 500 000)	-	-	-	34 600 000	-	34 600 000
ABC 13 MDT	9 000 000	Crédit relais	9 000 000	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	4 599 827	-	(419 611)	-	-	-	4 180 216	3 278 854	901 362
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	4 500 000	-	(500 000)	-	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	915 254	-	(101 695)	-	-	-	813 559	610 169	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	15 000 000	-	(1 226 023)	-	-	-	13 773 977	11 411 687	2 362 289
BT 7,5MDT (2023)-30/06/2028	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	-	7 500 000	-	-	-	-	7 500 000	6 000 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)-30/04/2028	5 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BARAKA 17 MDT (2023)-24/02/2026	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	17 000 000	(1 631 688)	-	-	-	15 368 312	10 110 411	5 257 900
BTE 10MDT (2023)-24/01/2028	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	10 000 000	(656 374)	-	-	-	9 343 626	7 652 495	1 691 130
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			174 210 202	80 100 000	(72 859 170)	-	-	-	181 451 031	89 300 454	92 150 578
<u>Total général</u>			408 408 568	180 858 832	(157 439 083)	5 487	-	(5 487)	431 828 316	269 366 249	162 462 068

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	725 172	293 483	351 669
<u>Sous total</u>	<u>725 172</u>	<u>293 483</u>	<u>351 669</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs, Assurances décénales	2 651	9 705	2 651
- Fournisseurs, retenue de garantie	64 075	125 670	70 206
<u>Sous total</u>	<u>66 726</u>	<u>135 375</u>	<u>72 857</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	631 151	3 462 106	683 877
- Effets à payer	81 279 108	65 311 090	76 889 594
- Factures non parvenues	839 824	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>82 750 083</u>	<u>68 781 026</u>	<u>77 581 301</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>83 541 981</u>	<u>69 209 883</u>	<u>78 005 827</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Personnel, rémunérations dues	100	1 608	300
- Personnel, provisions pour congés payés	418 570	483 019	282 597
- Personnel, autres charges à payer	325 000	-	650 000
- Etat, retenues sur salaires	279 091	243 117	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	408 637	533 675	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	8 167	6 144	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 410	20 025	5 500
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	1 815 704	-	1 329 395
- Etat, contribution sociale de solidarité	223 410	6 764	308 661
- Etat, autres impôts et taxes à payer	192 842	216 273	229 429
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	12 557	14 491	8 478
- Etat, TVA à payer	1 677 807	256 482	-
- Produits constatés d'avance	1 496	737	133 561
- Dettes fiscales	649 011	1 947 034	1 298 023
- CNSS	669 518	459 086	591 485
- CAVIS	135 528	72 557	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	96 373	124 764	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222	1 222
- Crédoeurs divers	416 038	416 998	329 225
- Prestataires Assurances	18 761	18 540	18 181
- Diverses Charges à payer	505 417	494 589	681 770
- Ecart de conversion	-	70 286	5 487
- Provisions pour risques et charges	1 206 674	1 006 674	1 106 674
<u>Total</u>	<u>9 080 713</u>	<u>6 394 085</u>	<u>8 220 024</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 011 083	4 472 033	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement		7 887 979	4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		120 563	71 795	778
- Actions propres	(C)	(404 890)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532	10 532
- Résultats reportés		3 764 376	4 688 686	4 688 686
Total des capitaux propres avant résultat de la période		71 389 643	68 726 134	68 655 117
Résultat de la période (1)		4 562 573	703 497	6 092 315
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	75 952 216	69 429 631	74 747 432
Nombre d'actions (2)		10 925 248	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)	(D)	0,4176	0,0644	0,558

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2023 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier. L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 30 juin 2023, 0,68% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2023
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 389
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(80 215)					(80 215)
Résultat de la période close au 30 juin 2023								4 562 573	4 562 573
Solde au 30 juin 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	120 563	3 764 376	(404 890)	10 532	4 562 573	75 952 216

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	36 133 217	33 234 311	67 394 136
- Intérêts de retard	1 256 435	1 729 743	3 160 754
- Prélouer	17 838	16 184	33 402
- Frais de dossier	251 595	235 635	472 161
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	271 952	272 880	526 242
- Frais de rejet	348 061	430 517	812 581
Total	38 279 097	35 919 270	72 399 275
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	534 966	853 098	1 328 345
Intérêts de retard antérieurs	31 240	73 514	65 459
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 237 847)	(1 568 210)	(1 380 797)
Intérêts de retard	(97 553)	(213 009)	(153 906)
Variation des produits réservés	(769 194)	(854 606)	(140 899)
Total des intérêts et des produits de leasing	37 509 903	35 064 664	72 258 376
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	496 231 524	496 259 868	496 259 868
. A la fin de la période	537 797 335	490 606 332	496 231 524
. Moyenne (A)	517 014 429	493 433 100	496 245 696
- Intérêts de la période (B)	36 133 217	33 234 311	67 394 136
- Taux moyen (B) / (A)	14,47%	13,92%	13,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	8 727 095	8 832 923	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales	9 191 741	7 975 136	16 143 593
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 707 308	1 174 960	2 663 539
- Intérêts des autres opérations de financement	567 466	651 138	1 358 074
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	355 442	380 263	744 618
Total des charges financières des emprunts (A)	20 549 052	19 014 420	38 431 882
- Intérêts des comptes courants	11 761	9 539	17 211
- Autres charges financières	32 418	(85 914)	(130 398)
Total des autres charges financières	44 178	(76 374)	(113 187)
Total général	20 593 230	18 938 046	38 318 695
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	408 408 568	437 511 998	437 511 998
. A la fin de l'exercice	431 828 316	406 832 460	408 408 568
. Moyenne (B)	420 118 442	422 172 229	422 960 283
- Taux moyen (A) / (B)	10,02%	9,21%	9,09%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Dividendes	55 571	433 011	440 200
- Plus values sur cession des actions	-	-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	113	2 191
- Plus values sur cession des titres de participations	65 709	-	-
- Revenus des comptes créditeurs	136 885	123 256	236 858
- Moins values latentes sur les titres SICAV	-	(2 323)	-
- Revenus des certificats de dépôt	700 391	257 359	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	-	(17 982)	(17 982)
- Revenus des comptes courants associés	-	11 250	22 188
- Plus values latentes sur titres SICAV	929	-	969
- Jetons de présences reçus des filiales	6 250	5 750	5 750
Total	965 735	810 433	1 374 229

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Produits locatifs	20 035	19 081	38 628
- Commissions d'assurance	55 448	-	70 526
Total	75 484	19 081	109 154

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Salaires et complément de salaires	4 759 526	3 945 629	8 773 298
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	908 392	788 492	1 602 963
- Autres charges sociales	334 182	296 383	593 802
Total	6 002 100	5 030 503	10 970 064

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	16 289	15 245	29 118
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	627 055	550 471	1 127 666
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	105 000	210 000
Total	643 343	670 716	1 366 784

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	233 614	201 632	402 388
<u>Total des achats</u>	<u>233 614</u>	<u>201 632</u>	<u>402 388</u>
- Locations	211 192	150 208	334 139
- Entretiens et réparations	48 172	64 441	128 854
- Primes d'assurances	145 973	153 467	283 416
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>405 337</u>	<u>368 116</u>	<u>746 408</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	257 275	286 331	718 069
- Publicités, publications, relations publiques	229 602	200 524	358 369
- Déplacements, missions et réceptions	92 604	86 949	159 402
- Frais postaux et de télécommunications	123 065	129 583	260 995
- Services bancaires et assimilés	124 873	158 688	226 887
- Autres	340 838	337 470	701 858
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 168 258</u>	<u>1 199 545</u>	<u>2 425 580</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	50 000	50 000	100 000
- Jetons de présence	56 506	57 273	113 864
- Rémunération du comité d'audit	12 500	12 500	25 000
- Rémunération du comité des risques	12 667	13 000	25 667
<u>Total des charges diverses</u>	<u>131 672</u>	<u>132 773</u>	<u>264 530</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	146 406	129 884	262 485
- T.C.L	90 965	87 404	173 641
- Droits d'enregistrement et de timbres	20 049	17 392	36 943
- Autres impôts et taxes	21 521	13 277	21 997
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>278 942</u>	<u>247 958</u>	<u>495 066</u>
<u>Total général</u>	<u>2 217 823</u>	<u>2 150 024</u>	<u>4 333 972</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 646 459	11 742 981	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 170 000	-	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 615 842)	(3 609 865)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	-	239 415
- Créances abandonnées	168 908	918 613	1 219 847
- Créances radiées	-	-	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(905 229)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	(13 384)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(43 000)	-	-
<u>Total</u>	<u>2 326 525</u>	<u>8 133 116</u>	<u>9 690 388</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	7 817	7 595	40 643
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	70 076	170 076
- Redressement social	-	-	79 657
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	-	(79 657)
- Reprise sur provision pour risques et charges	-	(79 657)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(33 502)	(17 882)	(45 049)
<u>Total</u>	<u>74 315</u>	<u>(19 868)</u>	<u>165 670</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	615	904
- Redressement social	-	79 808	-
- Pénalités	10 620	-	606
- Mise en rebut d'immobilisations	-	-	3 489
- Autres pertes ordinaires	608	205	74
<u>Total</u>	<u>11 228</u>	<u>80 628</u>	<u>5 073</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	56 819	35 957	92 259
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	-	116 138
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 445	45	2 251
<u>Total</u>	<u>58 264</u>	<u>36 002</u>	<u>210 649</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2023 est calculé au taux de 35% du bénéfice comptable déduction faite du montant du réinvestissement projeté

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	47 889 779	61 433 308	61 433 308
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(52 514 823)	(63 496 816)	(47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	57 607	610 544	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(45 093)	(296 581)	(57 607)
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en début de période	+ Note 5	176 921	735 491	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en fin de période	- Note 5	(259 111)	(429 607)	(176 921)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 457 206)	(7 356 540)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	7 108 275	8 151 212	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(3 555 201)	(2 831 702)	(2 831 702)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	3 854 823	3 640 945	3 555 201
- TVA collectée		33 265 942	32 252 980	65 011 982
- TVA collectée sur avances et acomptes		(95 530)	(127 261)	138 822
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	177 720 223	174 461 035	352 839 639
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	2 221 364	2 704 040	5 114 294
- Créances radiées	- Note 23			(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 23	(168 908)	(918 613)	(1 219 847)
- Consolidation		(28 265)	-	-
- Encaissements sur créances radiées	+ Note 23	43 000	-	-
- Encours financiers radiés	+ Note 5	-	-	5 932 446
- Encours financiers abandonnés	+ Note 5	-	11 570	11 571
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(788 206)	(1 006 723)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	167 290	215 518	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	10 019 773	8 816 929	16 557 025
<u>Encaissements reçus des clients</u>		218 612 654	216 569 729	441 373 960

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	77 581 301	67 935 197	67 935 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(82 750 083)	(68 781 026)	(77 581 301)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	192 469 876	146 874 602	303 591 293
- TVA sur Investissements	+	30 399 360	24 906 751	51 729 328
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	5 500	11 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(17 410)	(20 025)	(5 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		217 688 545	170 927 000	345 680 516

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(92 012)	(47 903)	(47 903)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	139 667	110 504	92 012
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(112 652)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	116 532	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(62 367)	(59 600)	(59 600)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	62 522	59 736	62 367
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(167 083)	(83 003)	(83 003)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	237 151	231 822	167 083
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	351 669	291 288	291 288
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(725 172)	(293 483)	(351 669)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	300	1 608	1 608
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(1 608)	(300)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	282 597	355 169	355 169
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(418 570)	(483 019)	(282 597)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	650 000	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(325 000)	-	(650 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	393 751	210 344	210 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(279 091)	(243 117)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	655 928	361 850	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(408 637)	(533 675)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	591 485	428 459	428 459
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(669 518)	(459 086)	(591 485)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	116 996	64 947	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(135 528)	(72 557)	(116 996)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	65 195	91 803	91 803
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(96 373)	(124 764)	(65 195)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	681 770	1 260 353	1 260 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(505 417)	(494 589)	(681 770)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	500 500	268 700	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(236 320)	(209 994)	(463 100)
- TVA, payée sur biens et services	+	437 576	311 558	590 157
- Charges de personnel	+ Note 20	6 002 100	5 030 503	10 970 064
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 217 823	2 150 024	4 333 972
- Impôts et taxes	- Note 22	(278 942)	(247 958)	(495 066)
- Charges à répartir	+ Note 9	29 174	-	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>9 016 076</u>	<u>7 878 194</u>	<u>14 790 712</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	677 648	371 086	555 671
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	8 167	6 700	6 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(8 167)	(6 144)	(8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 557 021	11 177 708	11 177 708
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(7 953 573)	(8 703 478)	(10 557 021)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 563 599	2 815 852	2 815 852
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 341 903)	(2 408 580)	(2 563 599)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(63 359)	(131 048)	(131 048)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	73 318	87 291	63 359
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	20 593 230	18 938 046	38 318 695
- Différence de change sur emprunts	Note 12	5 487	81 580	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(355 442)	(380 263)	(744 618)
		23 756 027	21 848 751	38 988 312

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	1 329 395	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(1 815 704)	-	(1 329 395)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	-	(1 168 279)	(1 168 279)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	-	985 864	-
- Etat, contribution sociale de solidarité début de période	+ Note 14	308 661	29 619	29 619
- Etat, contribution sociale de solidarité fin de période	- Note 14	(223 410)	(6 764)	(308 661)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	229 429	172 171	172 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(192 842)	(216 273)	(229 429)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	8 478	10 655	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(12 557)	(14 491)	(8 478)
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	1 298 023	2 596 045	2 596 045
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	(649 011)	(1 947 034)	(1 298 023)
- TVA payée		174 192	8 579 629	15 070 945
- Impôts et taxes	+ Note 22	278 942	247 958	495 066
- Contribution sociale de solidarité		223 410	6 764	308 661
- Impôts sur les bénéfices		1 954 838	236 754	2 700 787
		2 911 844	9 512 618	17 041 685

Impôts et taxes payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	16 000	9 692	33 455
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	141 896	477 636	957 746
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	72 857	162 852	162 852
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(66 726)	(135 375)	(72 857)
		164 027	514 806	1 081 197

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Moins-values sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	(615)	(904)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	103 131	27 967	58 056
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	-	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations	- Note 25	-	-	(3 489)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	56 819	35 957	92 259
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>159 950</u>	<u>63 310</u>	<u>149 412</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	6 880 863	1 509 288	1 509 288
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>6 880 863</u>	<u>1 509 288</u>	<u>1 509 288</u>

NOTE 36 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	500 000	-	-
- Produits nets sur cessions de titres de participation	+ Note 18	65 709	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>565 709</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

NOTE 37 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Dividendes	+ Note 15	3 300 000	2 200 000	2 200 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(22 426)	(14 950)	(14 950)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	1 222	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(2 604)	(1 222)	(1 222)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	80 215	78 205	149 222
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 356 407</u>	<u>2 262 095</u>	<u>2 333 112</u>

NOTE 38 : Autres flux liés à l'exploitation

		30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	42 618	22 553	22 553
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(72 643)	(428 305)	(42 618)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 107	49 492	49 492
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(127 651)	(85 126)	(46 107)
- Placements en début de période	+ Note 6	29 035 157	34 977 658	34 977 658
- Placements en fin de période	- Note 6	(5 133 957)	(5 002 468)	(29 035 157)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	(250 000)	-
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(133 561)	(71 929)	(71 929)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	1 496	737	133 561
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(329 225)	(298 922)	(298 922)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	416 038	416 998	329 225
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(18 181)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	18 761	18 540	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	756 891	670 177	445 296
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	143 135	140 256	928 933
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	1 445	45	118 389
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(11 228)	(80 014)	(80 337)
		<u>24 635 202</u>	<u>30 311 512</u>	<u>7 680 037</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 39 : Informations sur les parties liées

Engagement Leasing

AMILCA LLD

En 2023, HL a mis en force 33 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 5 305 965 dinars.

Au 30 juin 2023, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 23 025 711 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève à 574 823 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2023, à 10 422 644 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 469 513 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève à 4 420 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2023, à 64 235 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ce contrat s'élève à 12 674 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ces contrats s'élève à 193 048 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève à 855 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ces contrats s'élève à 12 072 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL SA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 622 482 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève à 3 338 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ces contrats s'élève à 42 368 dinars.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ce contrat s'élève à 335 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ce contrat s'élève à 4 517 dinars.

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 146 174 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ce contrat s'élève à 5 234 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ce contrat s'élève à 64 213 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ce contrat s'élève 3 379 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ce contrat s'élève à 46 121 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 174 017 dinars.

Au 30 juin 2023, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 460 940 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève 19 722 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ces contrats s'élève à 308 502 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève à 11 629 dinars.
Au 30 juin 2023, l'encours financier de ces contrats s'élève à 175 487 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 18 500 dinars.

Au 30 juin 2023, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 1 524 172 dinars.

La marge brute réalisée au 30 juin 2023 sur ces contrats s'élève 20 556 dinars.

Au 30 juin 2023, l'encours financier de ces contrats s'élève à 268 524 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 22 juillet 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 19.603 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2023, à 500.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 16.000.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 août 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 185.257 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2023, à 4.500.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle

elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 17 juillet 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 61.414 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2023, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1-HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 2 avril 2023 et échéant le 29 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 21.292 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 30 juin 2023, à 1.000.000 DT.

Les héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.142 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 12 juillet 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 126.601 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2023, à 3.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 7 juillet 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 21.464DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2023, à 500.000 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée, au 30 juin 2023, à 16 930 dinars hors taxes, soit 20 149 dinars toutes taxes comprises.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease au 30 juin 2023 sont au nombre de 14.

Les charges supportées à ce titre, au 30 juin 2023, s'élèvent à 143 579 DT.

NOTE 40 : Faits saillants

- Au cours de l'exercice 2022, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488 692 DT à 324 578 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale.

Toutefois et jusqu'à la date d'arrêté des états financiers intermédiaires du 30 juin 2023, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position définitive quant aux arguments présentés par la société.

- Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1 168 279 DT à 662 766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

Actuellement, Hannibal Lease est en cours de finalisation de son opposition quant aux résultats de la vérification notifiés et ce, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Août 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 617 746 KDT et un bénéfice net de 4 563 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2023, comprenant le bilan au 30 juin 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers intermédiaires n°40 « Faits saillants » qui décrit les contrôles fiscaux en cours subis par la société Hannibal Lease, et portant sur l'Impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 et sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

La société a reçu les notifications relatives à ces contrôles. Néanmoins, les procédures d'oppositions et de réponses étant toujours en cours.

A la date du présent rapport, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, Hannibal Lease a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 31 Août 2023

Les commissaires aux comptes

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE
EMNA RACHIKOU**

**DELTA CONSULT
Said MALLEK**